

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 19 Juillet (19/07/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 13 juillet, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS : M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, **Adjoints**,

Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Nathalie DA MOTA, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, Mme Carine NICODEME, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. MOTHEs), Mme Marie DOURLENT (représentée par M. JEAN), **Adjoints**,

M. Gérard CHOUKOUd (représenté par Mme STOCCO), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. le Maire), M. Gérard VALLES (représenté par Mme LASSALLE), M. Richard BAPTISTE (représenté par M. GUILLAMAT), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M. Patrice CHARLES, **Conseillers municipaux**.

Madame Martine DAMIANI est nommée secrétaire de séance.

18 – 19 Juillet 2012

**« CHASSELAS ET TERROIR EN FÊTE » - MANIFESTATION 2012 -
PARTICIPATION POUR OCCUPATION D'UN STAND**

Rapporteur : Monsieur Redon

Dans le cadre de la manifestation « Chasselas et terroirs en fête » 2012, la tarification pour occupation d'un stand sera établie en fonction de catégories professionnelles locales ou extérieures, du linéaire du stand et de la situation géographique du stand sous chapiteau ou plein air.

Monsieur le Maire propose ainsi la tarification suivante :

- **Les exposants locaux** :
 - demi-pagode soit 12.5 m2 60€
 - Stand extérieur 20€

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE la tarification proposée

AUTORISE le maire à encaisser le montant de l'ensemble des réservations courant du mois de septembre 2012.

Pour copie conforme
Moissac le 20 juillet 2012
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

